

# Inscription sur les listes électorales

**Jusqu'au samedi 30 décembre 2017**

Vous venez d'emménager à Alençon et vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales : **vous avez jusqu'au samedi 30 décembre (fermeture du service à 12 h)** pour vous inscrire sur les listes électorales. Il suffit pour cela de vous rendre au bureau de l'État civil de l'Hôtel de Ville, avec une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité et un justificatif de domicile récent.

Vous pouvez également télécharger le formulaire d'inscription sur le site **www.alencon.fr** et le retourner dûment complété en y joignant les pièces justificatives jusqu'au samedi 30 décembre, cachet de La Poste faisant foi.

Les Alençonnais qui ont changé de domicile doivent également effectuer ces démarches afin d'être inscrits dans le bon bureau de vote.

Les jeunes qui viennent d'avoir 18 ans ou qui auront 18 ans avant le 1<sup>er</sup> mars 2018 sont inscrits automatiquement sur les listes électorales et n'ont aucune démarche à faire ; cette inscription doit tout de même être vérifiée auprès du service État civil - Cimetières.

## En pratique

Service État civil - Cimetières

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Ouverture en continu le jeudi de 8 h 30 à 17 h 30

**Ouverture exceptionnelle le samedi 30 décembre de 9 h à 12 h** (service ouvert uniquement pour les listes électorales : inscriptions et changements d'adresse)

Tél. 02 33 32 41 87

Retrouvez toute l'actualité de la Ville  
sur [www.alencon.fr](http://www.alencon.fr)